



**Syndicat Mixte  
Agence Landaise  
Pour l'Informatique**

L'an deux mille quinze, le 07 octobre, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, président.  
(seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première)

**Présents :**

Marion BERGINIAT, Virginie BERNAT, Daniel BOURDENX, Jean-Claude DEYRES, Dominique DEGOS, Guy DUCASSE, Xavier FORTINON, Nathalie FRITZ, Jean-Luc GUERLOT, Roselyne LACOUTURE, Pascal REY.

**Excusés et procurations :**

Eric CANTON à Jean-luc GUERLOT, Soraya SOUGNEZ à Xavier FORTINON

**Absents excusés :**

Mathieu ARA, Jean-Paul BERNIER, Stéphane BRETHERS, Henri EMMANUELLI, Christian FILHASTRE, Pierre FROUSTEY, Marie-Pierre SENLECQUE, Martine TAPIN, Magalie VALIORGUE.

Date de convocation : 30 septembre 2015

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Présents : 11 ; votants : 13 dont 2 pouvoirs

Pour : 13

**Rappel**

- Décision modificative n°02
- Nouvelles participations/modifications
- Nouveaux adhérents/résiliation
- Rectification délibération prise le 01 juillet portant sur le logiciel de gestion des bibliothèques
- Cession de téléphones à une association
- Questions diverses
  - Projet de télétravail
  - Appel à projet « identité numérique et relation usager »

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

**DÉLIBÉRATION N°01  
DECISION MODIFICATIVE N°02**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :  
**D'approuver** la décision modificative n° 02 du budget principal 2015 (voir document joint)  
**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Pour info, prévu au BP +DM 1	DM2	Recettes	Pour info, prévu au BP +DM 1	DM2
Chapitre 011 - Charges à caractère général	486 592 €	-51 600 €	Chapitre 013- Atténuation de charges	55 000 €	-30 000 €
6042-Achat de prestations de service	174 312 €	-22 000 €	6419-Remboursement sur charges de personnel	55 000 €	-30 000 €
60622-Carburants	18 000 €	-4 000 €	<b>Chapitre 70-Produits des services et domaines</b>	<b>2 022 220 €</b>	<b>-49 300 €</b>
60628 - Autres fournitures non stockées	67 500 €	-20 000 €	7066-Redevances et droits des services à caractère sc	16 000 €	5 000 €
616 - Primes d'assurance	16 100 €	-3 000 €	7068-Autres redevances et droits	2 006 220 €	-54 300 €
617 Etudes et recherches	12 000 €	700 €	<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	<b>594 900 €</b>	<b>-14 800 €</b>
6184 - Versement à des organismes de formation	46 680 €	-2 100 €	74718-Autres participations Etat	53 900 €	-14 800 €
6232-Fêtes et cérémonies	9 000 €	2 000 €	<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>206 350 €</b>	<b>46 300 €</b>
6236-Catalogue et imprimés	15 000 €	-4 500 €	7581- Redevances pour concessions, brevets et licenc	96 350 €	46 300 €
6262-Frais de télécommunications	8 000 €	1 300 €	<b>Chapitre 77- Autres produits exceptionnels</b>	<b>0 €</b>	<b>2 300 €</b>
<b>Chapitre 012 - Charges à caractère général</b>	<b>1 575 100 €</b>	<b>53 600 €</b>	7788- Autres produits exceptionnels	0 €	2 300 €
6218-Autre personnel extérieur	60 000 €	39 600 €			
64168-Autres emplois aidés	15 000 €	4 000 €			
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	26 000 €	10 000 €			
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>85 305 €</b>	<b>-47 500 €</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>-45 500 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>-45 500 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses	Pour info, prévu au BP +DM 1	DM2	Recettes	Pour info, prévu au BP +DM 1	DM2
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>457 804 €</b>	<b>-70 000 €</b>	<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>85 305 €</b>	<b>-47 500 €</b>
2051 - Concessions et droits similaires	457 804 €	-70 000 €			
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>198 968 €</b>	<b>22 500 €</b>			
21351- Autres bâtiments publics	0 €	13 000 €			
21838 - Autre matériel informatique	173 968 €	33 000 €			
21848 - Matériel de bureau et mobilier	25 000 €	-23 500 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>-47 500 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>-47 500 €</b>

**DÉLIBÉRATION N°02  
NOUVELLES PARTICIPATIONS/MODIFICATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE**

**De prendre acte** des nouvelles participations BP pour les adhérents  
**De prendre acte** des nouvelles participations BP pour les associations  
**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet

**ADHERENTS DE L'ALPI - PARTICIPATIONS POLE ASSISTANCE – Matériels**

• **PRESTATION SUPPLEMENTAIRE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Il existe la possibilité pour les adhérents de définir eux-mêmes le besoin nécessaire de maintenance informatique, dans leur collectivité, en terme de nombre de jours d'intervention par an. Jusqu'à présent, le nombre de jours minimum par an était fixé à 4 jours.

<b>TOUS TYPES DE COLLECTIVITES</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Coût à la journée</b>	<b>Forfait 2015</b>
Besoin estimé sur 1 an	1	450 €	450 €
Besoin estimé sur 1 an	2	430 €	860 €
Besoin estimé sur 1 an	4	415 €	1660 €
Besoin estimé sur 1 an	10	400 €	4000 €
Besoin estimé sur 1 an	15	380 €	5700 €
Besoin estimé sur 1 an	20	350 €	7000 €

En rouge, proposition de nouveaux tarifs

- **PRET DE MATERIEL (hors prêt pour dépannages)**

L'ALPI offre la possibilité à ses adhérents de mettre à disposition de ses adhérents du matériel informatique de manière temporaire, pour des besoins spécifiques et ponctuels. Du matériel supplémentaire est ajouté en proposition de prêts.

<b>Tous types de collectivités</b>	<b>PARTICIPATIONS 2016</b>	
	<b>Forfait pour 1 semaine</b>	<b>Forfait pour 1 mois</b>
<b>Pc +Ecran plan Multimédia Ordinateur portable (15.6p ou 13p selon dispos)</b>	<b>20 €</b>	<b>50 €</b>
<b>PC + Ecran plan multimédia + imprimante couleur (cartouches d'encre à la charge de l'adhérent)</b>	<b>40 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Vidéoprojecteur</b>	<b>30 €</b>	<b>70 €</b>

En rouge, proposition de nouveaux tarifs

- **PARTICIPATION POUR ASSISTANCE ET INSTALLATIONS DIVERSES**

Concernant l'installation et le paramétrage d'un ordinateur et logiciels informatique, la participation s'élevait à 170 € par poste puis un forfait de 600 € s'appliquait à partir de 6 postes. Il est proposé de supprimer le forfait à partir de 6 postes. Le prix de 170 € par poste est inchangé, quel que soit le nombre de postes informatiques.

- **ASSISTANCE ET INSTALLATIONS DIVERSES ADHERENTS N'AYANT PAS DE CONTRAT DE MAINTENANCE**

Ajout d'une intervention : installation d'un ordinateur pour 200 euros

<b>ADHERENTS DE L'ALPI - PARTICIPATIONS POLE ASSISTANCE – Logiciels</b>
---

- **DROITS D'UTILISATION ET ASSISTANCE DES LOGICIELS DE GESTION DES SERVICES AUX FAMILLES – Suppléments pour fourniture du petit matériel**

Fourniture : mini-douche sans écran : Le prix unitaire est de 350 € pour une assistance annuelle par poste de 65 €.

• **LOGICIELS APOLOGIC ET MODULES COMPLEMENTAIRES (Aide sociale)**

**PREMIERE ANNEE**

	<b>&lt; à 40 000 heures</b>	<b>&gt; à 40 000 h et &lt; 150 000 h</b>	<b>&gt; à 150 000 h</b>
PERCEVAL + CONTACT	3 100 €	4 200 €	5 700 €
LANCELOT	2 500 €	3 100 €	4 000 €
ARLEQUIN	2 500 €	3 100 €	4 000 €
AGAPES	2 500 €	3 100 €	4 000 €
MENESTREL	2500 €	3 100 €	4 000 €
VIA MICHELIN	500 €	800 €	1000 €

\*\*\* Plus-value pour 5000 requêtes VIA MICHELIN 50,00 €

En rouge, modifications de nouveaux tarifs

**ANNEES SUIVANTES**

	<b>&lt; à 40 000 heures</b>	<b>&gt; à 40 000 h et &lt; 150 000 h</b>	<b>&gt; à 150 000 h</b>
PERCEVAL + CONTACT	630 €	1030 €	1540 €
LANCELOT	500 €	770 €	1100 €
ARLEQUIN	350 €	580 €	870 €
AGAPES	350 €	580 €	670 €
MENESTREL	350 €	580 €	670 €
QUALITE	400 €	560 €	780 €
VIA MICHELIN	250 €	300 €	350 €

**MIGRATION (reprise des données) – Paiement en une seule fois**

	<b>&lt; à 40 000 heures</b>	<b>&gt; à 40 000 h et &lt; 150 000 h</b>	<b>&gt; à 150 000 h</b>
Reprise	400 € par jour	550 € par jour	800 € par jour

En rouge, proposition de nouveaux tarifs

• **DROITS D'UTILISATION ET ASSISTANCE LOGICIEL DE TELEGESTION (Apologic)**

PRESTATIONS	PARTICIPATION 1 <sup>ère</sup> Année	PARTICIPATION 2 <sup>ème</sup> Année et suivantes
LICENCE D'ACQUISITION	3000 €	1000 €
LICENCE par agent (comprend le paramétrage par mobile)	130 €	45 €

En rouge, proposition de nouveaux tarifs

**ASSOCIATIONS LOI 1901 SANS BUT LUCRATIF - CHAMBRES CONSULAIRES (NON ADHRENTS DE L'ALPI)**

• **TARIFS H.T. POUR ASSISTANCE ET INSTALLATIONS DIVERSES (hors convention d'assistance)**

Concernant l'installation et le paramétrage d'un ordinateur et logiciels informatique, la participation s'élevait à 140 € H.T par poste puis un forfait de 500 € s'appliquait à partir de 6 postes. Il est proposé de supprimer le forfait à partir de 6 postes. Le prix de 140 € HT par poste est inchangé, quel que soit le nombre de postes informatiques.

Une nouvelle prestation est proposée : la modification de partition sur serveur, pour un montant de 420 € HT.

• **TARIFS H.T LOCATION TABLETTES NUMERIQUES TACTILES**

<b>WIFI</b>	<b>ARCHOS</b> 101 B PLATINUM HD (502483) Ecran 9,7 pouces	<b>200 € la tablette</b>
	<b>APPLE</b> IPAD AIR 2 16 Go Ecran 9,7 pouces	<b>380 € la tablette</b>
	<b>SAMSUNG</b> GALAXY TAB S 16 Go Ecran 10,1 pouces	<b>460 € la tablette</b>
	<b>MICROSOFT</b> MICROSOFT SURFACE 2 PRO 128 Go Ecran 10,6 pouces	<b>810 € la tablette</b>
<b>WIFI + 3 G</b>	<b>ARCHOS</b> 101 XENON 16 Go (502570) Ecran 10.1 pouces	<b>230 € la tablette</b>
	<b>SAMSUNG</b> GALAXY TAB 3 16 Go Ecran 10.1 pouces	<b>350 € la tablette</b>
	<b>APPLE</b> IPAD AIR 16 Go Ecran 9,7 pouces	<b>480 € la tablette</b>
	<b>DELL</b> VENUE 11 PRO Windows 8 Pro Ecran 10,8 pouces	<b>800 € la tablette</b>
<b>MINI TABLETTE WIFI</b>	<b>ARCHOS</b> 79 XENON 8 Go avec fonction téléphone Ecran 7.85 pouces	<b>160 € la tablette</b>

<b>3 G</b>	<b>SAMSUNG</b> GALAXY TAB ACTIVE 8 Ecran 8 pouces	<b>330 € la tablette</b>
	<b>SAMSUNG</b> GALAXY TABLETTE 3 Ecran 8 pouces	<b>320 € la tablette</b>
	<b>APPLE</b> IPAD MINI RETINA 16 Go Ecran 7,9 pouces	<b>340 € la tablette</b>
<b>ETUI DE PROTECTION</b>		<b>15 € l'étui</b>

**DÉLIBÉRATION N°03  
NOUVEAUX ADHERENTS/RESILIATION**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE**

**De valider** les nouvelles adhésions qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.  
**De valider** les résiliations d'adhésion.

<b>Nouveaux adhérents</b>	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Fédération Départementale Association Syndicale Autorisée Hydraulique (FDASAH) (24/09/2015)	X		X	
Syndicat mixte du Bassin Versant des Lacs du Born à Parentis en Born (08/09/2015)	X		X	
Dissolution de plein droit au 31/12/2015 : GIP-ADT du Pays des Landes de Gascogne	X		X	
Résiliation d'adhésion à l'ALPI : CCAS de Bretagne du Marsan				

**Désignation des représentants :**

**Syndicat mixte du Bassin Versant des Lacs du Born :**

Représentant titulaire : Mickaël CHAUVIN

Représentant suppléant : Jean-Richard SAINT JOURS

**Fédération Départementale Association Syndicale Autorisée Hydraulique**

Représentant titulaire : Serge TINTANE

Représentant suppléant : Matthieu DESPONS

**DÉLIBÉRATION N°04  
CESSION DE PORTABLES A UNE ASSOCIATION**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE**

La cession à titre gratuit des téléphones appartenant à l'ALPI à l'Association Mains Blanches – Mains noires, et leur sortie de l'inventaire de l'ALPI.

**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Projet de télétravail**

Une réflexion est menée sur la possibilité de mettre en place le télétravail pour les agents de l'ALPI.

C'est la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 portant sur la résolution de la précarité dans la fonction publique qui ouvre la possibilité du télétravail aux agents de la fonction publique (article 133)

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion entre les agents sur des actions à mettre en oeuvre pour répondre :

- à une meilleure organisation du travail : temps au calme pour faire de la hotline, préparer ou finir des dossiers administratifs, des cours, des formations.
- à l'amélioration de la qualité de vie/condition de travail qui s'articule avec des aspects liés à l'environnement : moyen efficace pour diminuer les déplacements domicile-travail
- à l'opportunité de faire évoluer des pratiques de travail : plus de souplesse, mise en place de management de qualité....

Le télétravail sera ouvert à tous les agents sauf pour ceux dont les fonctions nécessitent une présence physique indispensable à la réalisation de leurs missions : accueil téléphonique par exemple.

Le télétravail sera basé sur le volontariat avec des jours télé-travaillés qui ne pourront excéder 2 jours au maximum par semaine

Des jours de présence pourront être obligatoires pour faciliter les échanges et l'organisation des réunions de service.

Un projet de charte a été élaboré en concertation avec les responsables de service de l'ALPI pour fixer les principes et les modalités qui permettront de conduire, dans un premier temps à une expérimentation du télétravail.

Ce projet sera soumis pour avis au comité technique de Centre de Gestion.

Le règlement ARTT des agents devra également être modifié.

- **Appel à projet : Identité numérique et relation usager**

L'ALPI souhaite s'inscrire dans un appel à projet portant sur une étude relative à la gestion des identités et de l'authentification des agents de la fonction publique territoriale et d'Etat.

En quelques lignes, ce projet consiste à lancer une étude permettant d'évaluer les dispositifs existants d'identification et d'authentification utilisés par les agents de la fonction publique d'Etat et territoriale.

L'idée, à terme, est de construire un « France Connect Agents » permettant de doter chaque agent de la fonction publique d'un identifiant et d'un moyen d'authentification évitant ainsi la suppression de ressaisies d'information provenant de multiples fournisseurs.

A noter que ce projet s'inscrit dans la simplification de la mise en relation de l'administration et de ses usagers.

Le projet a été confié au Ministère de l'Intérieur. La participation de l'ensemble des autres départements ministériels et des collectivités territoriales est une condition clé du succès de ce projet.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser l'ALPI à participer à l'étude.

**Séance levée à 19 heures**

**Le président de l'ALPI  
Xavier FORTINON**

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'XF' followed by a horizontal line that curves downwards at the end.